

entendent sonder l'électorat sur cette question et axer le scrutin sur ce problème, nous sommes prêts à faire face à toutes les critiques qu'ils pourront émettre à notre endroit à propos de notre opposition au bill. On a dit, et je crois qu'il y a lieu de le répéter, que le genre de bill dont nous sommes saisi prouve que le ministre n'est pas disposé à admettre un pareil principe. C'est berner cruellement la population. Le bill divisera notre société comme jamais auparavant elle n'a été divisée. Elle sera divisée en nantis et en défavorisés.

Le ministre a parlé des titulaires de la retraite de vieillesse, disant qu'ils ne subissent pas ce genre de vérification des moyens de subsistance. Il n'est pas en contact avec la population canadienne. Il ne lit sans doute pas son courrier. Les Canadiens n'aiment pas le système sélectif. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre, le bill qu'on a présenté ces deux dernières années, était d'un genre omnibus. Il a fallu voter pour, afin que certains reçoivent des prestations. Or, l'élément de sélectivité du bill est inutile et nous n'avons aucune intention d'appuyer une proposition pareille.

Le ministre a demandé pourquoi nous n'avions pas soulevé ces questions quand la Chambre a été saisie du bill précédent. Il a prétendu qu'elles étaient essentiellement les mêmes. Jusqu'ici, à la Chambre, nous sommes témoins d'un jeu de chaises musicales. Lorsqu'un ministre a des ennuis, le premier ministre (M. Trudeau) passe le portefeuille à un autre. Nous ne savons jamais quel genre de mesure va être présenté à la Chambre tant que les bills n'ont pas atteint l'étape de la deuxième lecture. Il peut en être ainsi de n'importe quelle mesure que le gouvernement libéral présente à la Chambre.

Nous pensions que la philosophie libérale avait pour objet de s'intéresser quelque peu aux Canadiens; nous avons découvert que cette philosophie ne diffère en rien de celle des conservateurs lorsqu'il s'agit de la reconnaissance des droits des particuliers. Il est temps que les Canadiens se rendent compte qu'il n'existe guère de différence entre conservateurs et libéraux. Le présent bill nous le prouve assez.

Il y a environ deux ans, le Canada comptait deux programmes importants de sécurité sociale: la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Ces programmes étaient censés être de caractère universel, un droit du particulier sans aucune évaluation des ressources. On a très habilement souligné cet après-midi que la loi sur la sécurité de la vieillesse qui prévoit une hausse de 42c enfreint le principe de l'universalité. Nous constatons maintenant que le projet de loi dont nous sommes saisis est fondé sur une évaluation des ressources. Les prestations ne sont pas universelles et ne seront pas versées de droit. Assurément, le ministre doit se rendre compte que l'application de ces deux mesures législatives doit être universelle plutôt que sélective.

• (1750)

Le gouvernement a abandonné le principe de l'universalité et s'est engagé dans le domaine obscur, équivoque, dégradant de la double mesure de la sélectivité. Il est inéluctable que la sélectivité entraîne le recours à une double mesure, un domaine dégradant et équivoque où les gens sont évalués et étudiés dans une société automatisée. Ils seront assujettis à une évaluation vraiment inutile de leurs ressources. Il est inutile de préserver une société composée de nantis et de dépourvus, comme le fera précisément ce projet de loi. Une évaluation des ressources dans les circonstances n'est pas seulement répréhensible

en elle-même, elle l'est aussi parce qu'elle constitue une lourde charge administrative. De nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre ont décrit les rouages bureaucratiques en cause, la confusion que sèmera ce projet de loi.

Pour illustrer les erreurs de jugement du gouvernement, je parlerai de l'effort qui est fait pour résoudre le problème des disparités régionales. D'une part, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) tâche d'insister sur les taux régionaux de salaires, dans ses négociations avec l'Alliance de la Fonction publique. D'autre part, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) dépense des millions de dollars pour essayer d'obtenir des conditions permettant de supprimer les disparités régionales. En effet, le président du Conseil du Trésor suit le même principe que celui qui prône le bill que nous étudions actuellement. Je fais là une analogie, car elle nous éclaire sur le projet de loi que nous étudions actuellement.

D'une part, le gouvernement se fait foi de rejeter toute discrimination, mais il en use pourtant entre différents groupes géographiques au sein de la fonction publique. La même situation se pose au sujet du bill C-170, car dorénavant, on fera preuve de discrimination vis-à-vis des personnes qui, auparavant, avaient droit aux avantages de cette loi.

Bien qu'il y ait eu une augmentation économique de 230 p. 100 depuis 1945, nous pourrions sans doute accepter les chiffres proposés par le ministre, à savoir \$15 et \$20, s'ils étaient répartis d'une façon correcte. Le ministre dit que le but de ce projet de loi est de faire disparaître la pauvreté de notre pays. Y réussira-t-il, ou créera-t-il une situation dans laquelle certaines personnes sont placées de force dans une catégorie dont elles ne peuvent sortir.

Je souris en entendant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déclarer que les gens ne se préoccupent pas vraiment de savoir qui recevra quel chèque ou de quel montant. Je suis certain qu'il pense le contraire, et prétendre cela, dans ce cas-ci, est absolument ridicule. Nous avons tous entendu parler de la société automatisée. Nombre d'entre nous ont sans doute lu un livre intitulé «Le choc du futur». Nous savons qu'aujourd'hui les gens se demandent où ils vont exactement. Ils commencent à se rendre compte que le système dans lequel nous évoluons maintenant est un véritable abattoir. Ils se rendent compte qu'ils deviennent de simples numéros qu'on introduit dans un ordinateur. Ils se trouvent confrontés à des décisions de complexité croissante et ils se demandent comment ils peuvent en sortir.

On me dit qu'on a envoyé des exemplaires de la nouvelle formule de déclaration d'impôt pour 1972 à certains comptables en sollicitant leurs observations, leurs commentaires. Je crois savoir aussi que cette formule est l'incarnation même des chinoïseries administratives. A n'en pas douter, si l'on y ajoute le bill C-170, les intéressés ne pourront calculer les avantages auxquels ils ont droit qu'en recourant aux services d'un comptable ou d'un avocat. Si les prestations sont universelles, si l'amendement que notre parti propose est adopté, alors nous pourrions au moins échapper en partie aux conséquences de la rhétorique du ministre. Comme c'est là, le gouvernement semble se soucier bien peu de justice sociale ou de la répartition équitable du revenu selon les besoins sociaux des Canadiens. Si nous en avons le temps, nous pourrions continuer encore longtemps à donner des exemples de ce